

Pourquoi nous devons être plus forts !

Dans le contexte électoral actuel et sous couvert de « rénovation du dialogue social », nous assistons à une surenchère de propositions politiques, visant à continuer d'attaquer le Code du Travail, à vouloir assouplir les règles de négociations collectives et surtout à contourner les syndicats.

Après la loi Macron, la loi Rebsamen et dernièrement la loi Travail (El Khoméri) l'équilibre déjà fragile du dialogue social a été largement mis à mal.

Quid de nos acquis sociaux ?

Alors que les horaires ou les ouvertures dominicales se négocieront désormais entreprise par entreprise, voir magasin par magasin ; ces nouvelles règles vont entraîner un bouleversement dans la régulation de la concurrence, avec une tendance à l'ouverture 7 jours sur 7, et pourquoi pas 24 heures sur 24 comme en Italie.

« Ben oui, ma pov' dame, Leclerc, Inter, Super U et Auchan le font ! Pourquoi pas nous ? »

C'est pour ça qu'il va falloir un **syndicat FO fort**, composé d'élus et de délégués formés et déterminés à défendre au mieux les intérêts des salariés.

Pour rappel la **CFDT** a accompagné les différentes mesures de ce gouvernement et du Président de la République dans la conception et la rédaction de leurs lois.

Et maintenant, ils voudraient vous faire croire qu'ils s'occupent de vous en s'insurgeant contre le travail du dimanche... ha ha ha !

Ils oublient juste de vous dire que ce sont eux qui signent à tout va les accords d'ouverture du dimanche... la Fnac, les Nouvelles Galeries, Auchan, et tout dernièrement le Printemps Haussmann.

Il n'y a pas que les élections qui font la force et l'audience d'un syndicat, il y a également ses adhérents, plus nous serons nombreux, plus nous serons puissants et écoutés, et c'est là tout l'intérêt d'adhérer à FO.

L'année 2016 s'achève sur une note sociale des plus morose, en espérant que 2017 ne soit pas du même calibre.

Pour l'heure, je vous souhaite à tous de passer de très belles fêtes de fin d'année.

Jacqueline Poitou
Déléguée Nationale Hypers France



COTISATION APGIS

La cotisation Maladie / chirurgie est basée sur un pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité Sociale. A partir du 1er Janvier 2017, la cotisation sera portée à **52,63€ contre 51,81€ en 2016**. Soit une augmentation de 82 centimes par mois.

Négocié et signé par Force Ouvrière

Du nouveau pour les futurs retraités :

A partir du 1er Janvier 2017, dans les nouvelles dispositions du Haut Degré de Solidarité, il sera mis en place une progressivité du montant de la cotisation pour les nouveaux retraités, sur plusieurs années.

Afin d'amortir, dans le temps, l'impact financier du passage au Régime anciens salariés et notamment la perte de la participation employeur, il sera appliqué une réduction de cotisation **sur le financement de la partie « ancien salarié »**. La réduction sera de -40% la première année, -30% la 2^{ème} année, -20% la 3^{ème}, et moins 10% la 4^{ème}, pour atteindre le taux plein la 5^{ème} année.

Renseignez vous auprès de vos élus FO

AMENAGEMENT FIN DE CARRIERE

Rappel

Les salariés qui partiront à la retraite en 2017

et en 2018, avec une ancienneté de minimum 35 ans au 31 déc 2015, recevront une allocation supplémentaire, versée une seule fois au moment du départ en retraite, qui se cumule à l'allocation exceptionnelle de départ.

En fonction de l'ancienneté, le nombre de jours supplémentaires variera de 17 jours à 26 jours.

Les salariés entre 25 et 34 ans d'ancienneté au 31

Décembre 2015 percevront une allocation supplémentaire de jours « temps épargne retraite », qui sera versée au titre des années 2017 et 2018. Le nombre de jours pour chaque année variera en fonction de l'ancienneté, entre 1 et 7 jours.

Renseignez vous auprès de vos élus FO

Négocié et signé par Force Ouvrière

N'oubliez pas : FO négocie et signe des accords, parce que

SANS SIGNATURE

Y'A PAS !

Projet d'accord sur l'organisation des ouvertures du dimanche matin

Un projet décrié avant même de voir le jour.

Toutes les organisations syndicales se sont réunies à la demande de la Direction sur le thème de « l'organisation des ouvertures du dimanche matin ». Que ce soit clair, Force Ouvrière défend toujours le repos dominical.

Cependant, plutôt que de subir un jour l'ouverture de nos hypers le dimanche matin, avec des compensations minimales (*La loi Macron prévoit une majoration de 30%*), **FO a choisi de défendre le volontariat absolu** pour préserver les salariés qui ne veulent pas travailler le dimanche, et d'obtenir des **compensations plus intéressantes** pour ceux qui seront embauchés pour travailler les samedis et dimanches.

Au cours des 2 premières semaines de Janvier, ce projet d'accord sera expliqué à tous les délégués FO des hypermarchés. Et seulement après avoir expliqué, **un vote sera organisé** pour recueillir un avis favorable ou défavorable à la signature de cet accord.

Certains donneurs de leçons, pas très honnêtes essaient de vous faire croire que cet accord est déjà signé, **C'EST UN GROS MENSONGE.....** et avec un tel comportement, ils peuvent bien écrire au Père Noël, il risque de ne pas être entendus par celui-ci !!!! Ce n'est pas bien de mentir.

Comme à son habitude, FO consultera ses syndicats, et prendra en compte l'intérêt des salariés avant de prendre une décision.

A suivre...

L'ensemble
des élus et
représentants
FORCE OUVRIERE
vous souhaite



66% du montant total de votre cotisation déductible de vos impôts ou en crédit d'impôts en cas de non imposition

Rédaction : Jacqueline POITOU
Déléguée Syndicale Nationale
Carrefour Hypers France

Les dates à retenir :

9 Janvier : NAO Réunion 1
20 Janvier : NAO Réunion 2
8 Février : NAO Réunion 3